

**De:** sebastien.marchal@oberhausbergen.com  
**Envoyé:** jeudi 21 septembre 2023 11:54  
**À:** thomas.juillet@oberhausbergen.com  
**Objet:** TR: 20230920\_SF\_OBERHAUSBERGEN CCAS - avis sur adoption référentiel M57 au 01\_01\_2024

Thomas,

Ci-joint l'avis favorable du comptable (mail) à joindre à ta délibération pour le contrôle de légalité dans le cadre du passage en M57 du budget du CCAS.

Cordialement,



**SÉBASTIEN MARCHAL**  
Directeur administratif et financier

03 88 56 15 42

sebastien.marchal@oberhausbergen.com

88 route de Saverne | 67205 Oberhausbergen  
www.oberhausbergen.com



**De :** simone.fischer <simone.fischer@dgfip.finances.gouv.fr>  
**Envoyé :** mercredi 20 septembre 2023 19:52  
**À :** sebastien.marchal@oberhausbergen.com  
**Cc :** katia.kopel@oberhausbergen.com; Cyril Schreiner | Conseiller aux décideurs locaux EMS <cyril.schreiner@dgfip.finances.gouv.fr>; ZIMMERMANN Anthony (67) <anthony.zimmermann@dgfip.finances.gouv.fr>  
**Objet :** 20230920\_SF\_OBERHAUSBERGEN CCAS - avis sur adoption référentiel M57 au 01\_01\_2024

Bonjour M Marchal,

Compte-tenu de l'imminence du conseil d'administration appelé à se prononcer sur cette option, je considère votre mail comme une demande d'avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le CCAS de OBERHAUSBERGEN.

Aussi, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, ai-je l'honneur de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de ce référentiel à compter du 1er janvier 2024 par le CCAS de OBERHAUSBERGEN.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants:

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à partir du 1er janvier suivant la date de la délibération par laquelle le CCAS applique son droit d'option pour le référentiel M57;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs;
- en application des dispositions de l'article 1er du décret n°2005-1899 précité, le présent avis devra être joint à la délibération.

Bien cordialement,